

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DFPE 2 G** Subvention (75 000 euros) et avenant à convention avec l'association DAPSA.

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée entre le Département de Paris et l'association « Dispositif d'Appui à la Périnatalité et Aux Soins Ambulatoires » le 19 octobre 2015, et notamment son article 4 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'approuver la signature d'un avenant à la convention susvisée ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'association « Dispositif d'Appui à la Périnatalité et Aux Soins Ambulatoires », dont le siège social est situé 59, rue Meslay à Paris (3ème), l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de fonctionnement susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 75 000 euros est allouée à l'association « Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires » pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2017 (n° tiers SIMPA 20309, dossier 2017\_01732).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 41, du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'année 2017 et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**